

# APPARA 2017 : Appel à Projets PARAmédical

Cet appel à projets a pour objectif de soutenir **des projets de recherche paramédicale visant la validation de méthodes innovantes de soins** :

- en initiant les professionnels paramédicaux à l'élaboration de projets de recherche en soins ;
- qui pourraient conduire à un dépôt de projet dans le cadre d'un appel à projets national (notamment le PHRIP).

## Cible

- Tous les auxiliaires médicaux (professions de santé définies aux Articles L4311-1 à L4372-2 (Livre III, Titres I,II,III,IV,V,VI et VII) du Code de la Santé Publique : infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures-podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthophonistes, orthoptistes, manipulateurs d'électroradiologie médicale, techniciens de laboratoire médical, audioprothésistes, opticiens-lunetiers, prothésistes et orthésistes pour l'appareillage des personnes handicapées, diététiciens
- Exerçant dans l'interrégion Est, en établissement de santé, maison, pôle ou centre de santé, en mode d'exercice salarié ou libéral

## Champs de recherche

Les projets devront porter sur de nouvelles modalités de soins et préciser l'impact attendu sur le bénéficiaire pour le patient, dans l'un des champs suivants :

- la prévention ;
- l'organisation des soins ;
- la mise en œuvre de soins ;
- la qualité et la sécurité des soins ;
- l'amélioration continue des pratiques ;
- l'éducation thérapeutique ;
- la qualité de vie des patients.

**Cet appel à projets n'a pas vocation :**

- à financer des évaluations des pratiques professionnelles infirmières et paramédicales ;
- à être utilisé à des fins d'évaluation des produits de santé (dispositifs médicaux, médicaments ou produits à usage diététique ou d'hygiène, etc.).

## Eligibilité des projets

- projet de recherche en soins permettant la validation de méthodes innovantes de soins ;
- toutes thématiques, y compris la cancérologie ;
- études qualitatives, quantitatives ou mixte ;
- études monocentriques ou multicentriques ;
- durée maximale de 2 ans (*extension à argumenter*) ;
- budget de 30 000 € maximum par projet ;
- présentant l'engagement d'un méthodologiste.

Seront éligibles au financement les dépenses **de frais en personnel** (Titre I), **les dépenses médicales** (Titre II, par exemple : petit matériel médical), les **dépenses hôtelières et générales** (Titre III, par exemple : publications...)

**Ne seront financés ni frais de gestion, de structure, ni frais de promotion.**

## Portage

Le dépôt et le portage associent un porteur individuel et un établissement de santé (ES) de l'interrégion Est, public ou privé, une maison de santé, centre de santé, qui sera coordonnateur du projet et gestionnaire des fonds.

Tout personnel appartenant à une structure ci-dessus ou professionnel libéral peut solliciter une autre de ces structures pour porter et assurer la promotion d'un projet sous réserve de l'engagement conjoint des responsables légaux de la structure à laquelle il appartient et de la structure sollicitée si différente.

## Processus de soumission au GIRCI Est

Les établissements porteurs centralisent les dossiers avant de les transmettre au GIRCI Est aux dates ci-dessus. Chaque DRCI/URC peut proposer à ses candidats en interne, un calendrier de dépôt qui lui est propre.

Date limite de soumission de la lettre d'intention : **29 septembre 2017 - 12h00**  
Date limite de soumission du projet complet : **30 novembre 2017 - 12h00**

## Processus de sélection par le GIRCI Est :

Le processus de sélection se fait en **deux étapes** :

- ① Présélection sur lettre d'intention, CV par la CSIRC qui analysera la qualité et la clarté de la lettre d'intention, la faisabilité et la capacité du porteur à conduire un projet.
- ② Sélection du projet complet selon :
  - une double expertise scientifique externe ;
  - une double analyse au sein de la CSIRC.

**Contact** : Nathalie PORTIER - [aap@girci-est.fr](mailto:aap@girci-est.fr) - ☎ 03 80 29 50 08

Tous les documents seront accessibles sur le site du GIRCI Est ([www.girci-est.fr](http://www.girci-est.fr)) ou sur demande.